

Compte rendu de la séance du 9 décembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi neuf décembre deux mil vingt-deux, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre ALLUT, M. Alain DOUARD, M. Jean-Noël GONNEAUD, Mme Nicole RAPHANEL, Mme Delphine SEGUIN et M. Franck SPIELMANN.

Excusés : M. Denis FRATER, M. Jacques BEAUMIER, Mme Dominique DARNAND, M. Michel DUPONCHEL, Mme Emmanuelle FUMET

Représentés : M. Denis FRATER a donné pouvoir à M. Jean-Noël GONNEAUD, M. Jacques BEAUMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre ALLUT, Mme Dominique DARNAND a donné pouvoir à Mme Nicole RAPHANEL, M. Michel DUPONCHEL a donné pouvoir à M. Alain DOUARD, Mme Emmanuelle FUMET a donné pouvoir à M. Franck SPIELMANN

Secrétaire de la séance : Mme Nicole RAPHANEL

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2022, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

A la demande du Maire, trois points sont rajoutés à l'ordre du jour. Le conseil accepte ces ajouts.

- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS : COMPETENCE PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a décidé d'adopter **la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au titre de ses compétences obligatoires**. Il est demandé aux conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver, à l'unanimité, les statuts votés par le conseil communautaire du 24/10/2022
- de notifier cette délibération à la Communauté de Communes du Clunisois.

- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL 2022

Monsieur le Maire informe les conseillers que le photocopieur situé dans son bureau a été vendu à une association.

Il explique que cette vente donne lieu à des écritures de cession non prévu dans le budget primitif 2022. Après délibération, le conseil accepte la décision modificative correspondante.

- TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL T3

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le logement communal de type T3 n'a pas fait l'objet de travaux de rénovation depuis de nombreuses années.

La commune souhaite identifier les travaux prioritaires ainsi que leurs coûts. Pour cela, elle a fait appel à l'Agence Technique Départementale qui a rédigé une note d'opportunité. Cette dernière propose de réaliser ces travaux de rénovation de façon partielle ou complète.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'effectuer, dans un premier temps, les travaux de rénovation partielle du logement qui concernent la réfection de la toiture avec isolation et remplacement des menuiseries (fenêtres et volets) pour un montant estimatif de 75 600 € et d'autoriser le Maire à signer tous les dossiers de demande de subvention nécessaires au financement de ces travaux.

- CONVENTIONS AVEC LA SOCIETE VEOLIA EAU

Monsieur le Maire explique au conseil qu'à compter du 1er janvier 2023 la Société VEOLIA EAU sera le nouveau délégataire du syndicat intercommunal des eaux de la Guye à la place de la SAUR.

Il convient donc de confier à la Société VEOLIA EAU les missions d'assistance technique pour l'entretien du matériel de protection contre l'incendie et de recouvrement des redevances d'assainissement collectif de la commune.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

- ACHAT DE PARCELLES JOUXTANT LE CHEMIN DE BRIONE A LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 9 avril 2022 concernant le bornage du Chemin de Brione.

Il propose que la commune se porte acquéreur des parcelles nouvellement créées appartenant à la commune de Saint-Martin-la-Patrouille.

Il informe les conseillers qu'un prix de vente a été fixé à l'euro symbolique.

Il précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette acquisition dans les conditions évoquées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'entretien de voirie 2023 au hameau de Hautecour

Il propose de réaliser une demande de subvention pour l'Appel à Projet 2023 du Département de Saône-et-Loire afin de financer en partie ce projet.

Le conseil municipal, après délibération, accepte ces travaux et autorise le maire à réaliser cette demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires à son instruction.

- DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENT PLACE DU PONTOT

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la Place du Pontot pour 2023.

Il propose de réaliser plusieurs demandes de subventions afin de financer en partie ce projet.

Le conseil municipal, après délibération, accepte ce projet et autorise le maire à réaliser ces demandes de subventions et à signer tous les documents nécessaires à leurs instructions.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers que le bilan 2022 concernant l'entretien de la lagune est bon et conforme à la réglementation.
- L'entreprise Syre et Vert est intervenue une première fois en décembre pour une pose de bâche dans la montée du cimetière et les plantations seront faites courant janvier.
- A la demande d'habitants du village, la commune étudie la possibilité de recréer le gué du Gué Gallet qui auparavant faisait la liaison entre le chemin des Curtils, passait la Guye et rejoignait la RD980 pour reprendre le chemin du Rio. Une demande est en cours auprès du service environnement de la DDT.
- Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie : mardi de 14h à 17h et mercredi de 14h à 17h. Suppression de l'ouverture au public le mercredi matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Alain DOUARD